



# L'État dans l'Allier

## Édito



L'Allier est un département riche, entre autres, de son patrimoine, de la diversité de ses espaces et de ses activités économiques. En ce sens, j'ai découvert, depuis mon installation le

27 août dernier, un territoire aux réels atouts.

Il en découle de nombreux enjeux que ce soit en matière d'emploi, d'économie, d'aménagement du territoire, de sécurité et de solidarité, vis-à-vis desquels l'ensemble des services de l'État est fortement sollicité et impliqué.

A ce titre, je souhaite, au travers de cette lettre de l'État, vous faire connaître les actions que ses services mènent. Je peux vous assurer de leur professionnalisme et de leur entier dévouement.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Benoît Brocart, préfet de l'Allier

## Sommaire

- Édito ..... page 01
- Protection des populations .... page 02
- Santé ..... page 03
- Environnement - Agriculture .. page 04
- Emploi ..... page 05
- Éducation ..... page 06
- Culture ..... page 07
- Sécurité publique ..... page 08
- Sécurité civile ..... page 09
- Actualités ..... page 10



## L'Opération Interministérielle Vacances : des contrôles intensifiés pendant l'été

Des opérations ciblées de prévention et de contrôle ont été réalisées dans le département durant tout l'été par des agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations. Elles visent principalement à vérifier le respect des règles d'information du consommateur et sa sécurité au cours d'activités de loisirs propices en cette période estivale.

Les services de contrôle ont axé leurs actions principalement sur :

- **la sécurité des mineurs pendant les vacances** : les colonies de vacances (les mini-camps sous toile, les camps scouts), les séjours en famille d'accueil, les vacances adultes handicapés...
- **la sécurité de l'usager sportif, notamment les activités de pleine nature** : kayak, canoë, accrobranche, baignades en milieu naturel, centres équestres.
- **la sécurité sanitaire des aliments et alimentation** : les points de vente au détail (marchés, détaillants et supermarché), les producteurs fermiers, les restaurants.
- **la sécurité et la protection des animaux** : les pensions, les refuges, les fourrières pour animaux, les établissements détenant des équidés et les manifestations consacrées aux animaux.
- **la sécurité des consommateurs** : les aires de jeux, le tourisme et les activités touristiques dans l'Allier.



L'accent a été également mis sur le contrôle des soldes et du prix des carburants.

Cet été, dans notre département, 237 contrôles ont été effectués dans des établissements bourbonnais. Malgré une situation favorable, des sanctions administratives ont été prises notamment la fermeture administrative de deux aires de jeux et la mise en demeure de 5 établissements de restauration.

### L'Aïd al Adha et l'inspection en abattoir

La traditionnelle fête de l'Aïd al Adha est célébrée cette année par les musulmans de France le 26 octobre 2012.

Afin de concilier les exigences liées à la pratique de cette fête religieuse et les obligations relatives aux conditions de protection des animaux, de l'environnement et de la sécurité sanitaire des aliments, les services de l'État ont organisé, le 28 septembre dernier, une réunion de concertation rassemblant les professionnels et les acteurs du monde associatif musulman.

A cette occasion, Sandra GUTHLEBEN, Directrice de cabinet du Préfet, a rappelé que l'abattage rituel ne pouvait être pratiqué que dans un abattoir agréé par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et que les sacrificateurs habilités par les organismes religieux agréés devaient être en mesure de justifier de cette habilitation aux agents de l'État.



L'abattage rituel réalisé dans le cadre de l'Aïd al Adha doit répondre aux exigences qui s'appliquent toute l'année.

Le respect de ces exigences est contrôlé par des agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (vétérinaires inspecteurs, techniciens vétérinaires, contrôleurs sanitaires) qui sont en permanence présents dans les abattoirs du département.

Dans le cadre de l'Aïd al Adha, l'inspecteur en abattoir vérifie les procédés d'immobilisation, d'étourdissement et de mise à mort des animaux et les conditions de protection animale et d'hygiène dans les abattoirs.

Les viandes ainsi produites et contrôlées sont revêtues de la marque sanitaire :

FR  
03.001.001  
CE

## La démographie médicale dans l'Allier

Le département de l'Allier comprend la part de médecins âgés de plus de 55 ans la plus importante au sein de la région : 52,4 % avec un âge moyen de 53,7 ans et un taux de féminisation de 32,2 %.

Une étude menée par l'Agence régionale de santé (ARS) par territoire dénommé bassin de santé de proximité (BSP) prenant en compte la présence et la situation démographique des professionnels de santé suivants : médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, dentistes, pharmaciens, a conduit à déterminer des zones fragiles.

Les arrêtés du directeur général de l'ARS d'Auvergne destinés à favoriser une meilleure répartition des professionnels de santé médecins, infirmiers, masseurs kiné, sages-femmes ont été signés respectivement les 18 avril 2012, le 25 mai 2012 et le 11 juillet 2012 pour les deux dernières professions.

Dans l'Allier, en ce qui concerne les médecins libéraux, 8 zones, déterminées selon les critères de fragilité, ont été retenues. Il s'agit des BSP de Lurcy-Lévis, Chantelle, Lapalisse, Bourbon, Cosne, Vallon en Sully, le Mayet de Montagne.

Des mesures incitatives ont été prises et un programme spécifique régional (2012-2016) portant sur l'offre de premier recours associant les professionnels de santé, les facultés, les instituts de formation, les collectivités territoriales pour agir ensemble sur tous les leviers, a été arrêté par le directeur général de l'ARS le 6 avril 2012.

Il comprend des mesures sur la politique de formation, le développement d'offres de stage, les contrats d'engagement de service public (CESP), le développement des modes d'exercice regroupés pluri-professionnels telles que les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP).

Dans l'Allier, ce dispositif est complété par le conseil général qui a mis en place en 2006 une action d'attribution de bourses aux étudiants en médecine de 3ème cycle, s'engageant à venir travailler dans une des zones fragiles du département.

## Les maisons de santé pluridisciplinaires au 1<sup>er</sup> septembre 2012



Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont un mode de réponse parmi d'autres mesures, pour maintenir l'offre de premier recours sur des territoires où des professionnels de santé sont volontaires pour porter un projet de soins. Elles offrent aux médecins de meilleures conditions de travail, en facilitant les remplacements et offrent à la population un service plus complet avec le développement de parcours de soins coordonnés : élaboration de protocoles de prise en charge entre les professionnels de santé de la MSP, mise en place d'actions de prévention adaptées aux populations présentes sur le territoire et particulièrement aux pathologies liées au vieillissement.

### MSP labellisées et ouvertes

- 4 MSP implantées respectivement à Ainay, le Donjon, Chevagnes, Montmarault sont ouvertes
- 1 pôle de santé à Saint-Pourçain a été labellisé.
- Une maison de santé a son projet de soins labellisé et est en cours de construction à Lapalisse.

### Les projets :

- 2 projets de MSP font l'objet d'un accompagnement en 2012 par l'ARS pour l'élaboration du projet de santé et veiller à son articulation avec l'organisation locale de l'offre de premier recours, en vue d'une présentation des dossiers au comité régional de sélection en fin d'année 2012.
- Des réflexions sont en cours sur d'autres territoires.

Ces projets doivent correspondre à une volonté partagée des professionnels de santé et des élus du territoire et répondre aux besoins de soins de la population en articulation avec les autres dispositifs existants. Ces préalables sont essentiels pour assurer la faisabilité et la pérennité de la MSP. Dès lors que le projet de soins a été labellisé, des aides pour le financement de l'investissement peuvent être accordées par les collectivités territoriales (département, région), l'État, ou des fonds européens. Ces aides financières sont variables selon la zone d'implantation de la MSP.

- Une plateforme d'appui aux professionnels de santé est accessible sur le site <http://www.auvergne.paps.sante.fr>
- Des informations sont également disponibles sur le site de l'ARS Auvergne : [www.ars.auvergne.sante.fr/](http://www.ars.auvergne.sante.fr/)



## La qualité des eaux de baignade dans le département de l'Allier

La qualité des eaux de baignade fait l'objet d'une surveillance sanitaire par les Agences Régionales de Santé (ARS).

Dans l'Allier, il existe 7 sites de baignade naturelle en eau douce qui sont aménagés et surveillés.

Les prélèvements sont réalisés durant la saison balnéaire par un laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

La réglementation en vigueur prévoit la réalisation d'un prélèvement entre 10 et 20 jours avant l'ouverture de la saison, puis des prélèvements, selon une fréquence minimale bimensuelle durant toute la saison balnéaire.



Sites de baignade naturelle aménagés et surveillés

Il a été réalisé 41 prélèvements sur les 7 sites de baignade durant la saison 2012. Parallèlement, l'ARS procède à des inspections sur site afin de s'assurer du respect des dispositions réglementaires.

L'ARS transmet les résultats des contrôles accompagnés de l'interprétation sanitaire pour affichage en mairie et sur les lieux de baignade. Ils sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site Internet du ministère chargé de la santé : <http://baignades.gouv.fr>.

A l'issue de la saison, l'ARS définit le classement de chaque site de baignade à partir de l'ensemble des résultats des prélèvements effectués au cours de la saison. Ce classement est transmis au ministère de la santé et à la commission européenne.

### Classement des sites dans l'Allier

Sites de baignade	Qualité	
	2012	2011
Etang de Pirot	A	A
Plan d'eau Pierrefitte S/ Loire	B	A
Etang de Saint-Bonnet	A	B
Etang d'Herculat	A	A
Plage des Célestins	B	B
Etang de Vieux	A	A
Plan d'eau des Ozières	B	B

- A** Classe A : eaux de bonne qualité (conformes)
- B** Classe B : eaux de qualité moyenne (conformes)
- C** Classe C : eaux pouvant être momentanément contaminées (non conformes)
- D** Classe D : eaux de mauvaise qualité (non conformes)

En 2012, tous les sites sont conformes pour la baignade selon la directive 2006/7/CE.

## Situation du département par rapport à la sécheresse

Après un début d'année 2012 relativement sec et un printemps très pluvieux, le contexte dans le département de l'Allier, avant l'été, était plus favorable qu'en 2011. La situation a commencé à se dégrader début août. Cependant, celle-ci est contrastée car les précipitations n'ont pas été homogènes : environ un tiers du département situé à l'Est a reçu entre janvier et septembre 2012 un cumul de précipitations proche de la normale alors que pour le reste, ce cumul montre un déficit de plus de 20 %.

Par ailleurs, le bon niveau de remplissage des barrages assurant le soutien d'étiage, en début d'été, a permis de limiter les effets de la sécheresse sur les rivières Allier, Loire et Sioule.

Considérant l'abaissement des débits de certains cours d'eau, courant août, une réunion du comité de suivi sécheresse a eu lieu le 23 août 2012. Suite à cette réunion, un arrêté préfectoral portant limitation de certains usages de l'eau a été pris le 23 août 2012. Les mesures portaient sur l'interdiction ou la restriction d'usages non-économiques (remplissage des plans d'eau de loisirs et des piscines, arrosage des espaces verts...) et sur des restrictions pour l'irrigation agricole dans les bassins versants du Cher, de l'Oeil et de l'Aumance, ainsi que de la Boule et du Boulbon.

La situation s'étant encore dégradée, début septembre, sur le bassin versant de l'Oeil et de l'Aumance, un nouvel arrêté préfectoral, a été pris le 11 septembre 2012. Celui-ci a renforcé les mesures prévues sur ce bassin versant et maintenu les autres dispositions. L'application de ces mesures de restriction des usages de l'eau a pris fin le 15 octobre 2012.

Les précipitations de fin septembre et de la 1ère quinzaine d'octobre ont permis d'améliorer l'hydrologie de l'ensemble des cours d'eau du département de l'Allier. Néanmoins, la situation reste fragile et les services de l'État poursuivent le suivi régulier des débits sur le réseau d'observation constitué de 12 stations de mesure.





## Dispositif du chômage partiel et de l'activité partielle de longue durée

Le chômage partiel est un dispositif d'Etat qui permet à une entreprise de limiter la baisse de rémunération mensuelle de ses salariés en cas de difficultés économiques conjoncturelles.

Depuis mars 2012 la procédure a été simplifiée et n'est plus soumise à autorisation administrative préalable.

La seule formalité requise est la consultation préalable du comité d'entreprise ou à défaut les délégués du personnel.

Après la mise en chômage partiel des salariés, la demande d'allocation est à transmettre par l'employeur à l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) accompagnée des états nominatifs.

Le recours intervient en cas de réduction ou suspension de l'activité liée à :

- la conjoncture économique
- des difficultés d'approvisionnement en matières premières ou en énergie
- un sinistre ou des intempéries de caractère exceptionnel
- la transformation, restructuration ou modernisation de l'entreprise
- toute autre circonstance de caractère exceptionnel.

L'activité partielle de longue durée résulte d'un accord des partenaires sociaux et d'un engagement conjoint de l'État et de l'UNEDIC pour maintenir l'emploi et lutter contre le chômage. Elle permet aux entreprises confrontées à une sous-activité de longue durée de maintenir l'emploi tout en indemnisant mieux leurs salariés.

Pendant cette période l'entreprise peut former ses salariés et ainsi optimiser les périodes de sous-activité au bénéfice de l'amélioration de leurs compétences. Dans ce cas, les salariés bénéficient du maintien de leur salaire net.

Avec le dispositif accompagnement des mutations économiques (AME) entreprises, l'État accompagne la mise en œuvre de formations professionnelles en dehors des périodes d'activité partielle.

L'objectif est de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations consécutives aux mutations économiques et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évaluation technique ou à la modification des conditions de production.

Pour plus de renseignements sur le dispositif, consulter le site internet : <http://www.auvergne.direccte.gouv.fr/> - rubrique « entreprises, emploi, économie – nous accompagnons votre entreprise au travers des mutations économiques chômage partiel et APLD ».

## Un commissaire au redressement productif pour la région Auvergne

Le 2 juillet dernier, Arnaud Montebourg, ministre du redressement productif réunissait les 22 commissaires au redressement productif nouvellement nommés dans chacune des régions de France métropolitaine. Le déploiement de ces commissaires dans les territoires doit permettre à l'État d'être plus réactif et plus efficace face à l'urgence.

Placés auprès du Préfet de région, leur mission est double : intervenir comme interlocuteur unique de l'État auprès des entreprises dans la résolution de leurs difficultés ; animer une cellule régionale de veille et d'alerte précoce afin d'intervenir en amont et d'aider à une solution viable.



Christophe Coudert

**Christophe Coudert** a été nommé commissaire au redressement productif auprès du préfet de la région Auvergne. Diplômé de l'école nationale du génie rural, des eaux et des forêts, il était précédemment en fonction au sein de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Auvergne en qualité de responsable du pôle entreprises, emploi et économie (3E) où il a notamment été amené à intervenir dans des dossiers d'accompagnement et de reprise d'entreprises.



## Une action innovante au sein des écoles élémentaires de l'Allier : l'aide au travail personnel de l'élève en présence des parents et des enseignants

Depuis huit ans, chaque lundi soir de 17 heures à 18 heures, les parents de l'école élémentaire Jacques Prévert d'Yzeure prennent le chemin de l'école... pour venir aider leur enfant dans son travail personnel en présence de l'enseignant de la classe. Ce dispositif est libre, gratuit, sans inscription ni obligation particulière mais basé sur une confiance établie entre l'école et les familles.

Dans chaque classe, l'enseignant accueille selon les lundis des binômes enfant/parents. Il va de table en table en aidant chaque petit groupe dans le travail personnel donné par l'enseignant. Pendant ces moments, des dialogues riches naissent entre parents/enseignant/élève dans une ambiance conviviale qui contribue à dédramatiser les enjeux.

Le climat de l'établissement gagne en sérénité dans les relations entre les différents acteurs. Les conflits et les difficultés sont plus facilement désamorcés.

Le triangle enseignant/parents/élève, tous acteurs en parité dans ce dispositif, permet à l'élève de retrouver confiance en lui pour progresser dans les apprentissages.



### Année scolaire 2011/2012

#### des résultats encourageants

- des redoublements qui ont baissé en école, en collège et en lycée
- une augmentation importante des passages de la 3ème vers la seconde générale et technologique (+ 5 % cette année avec un taux de 59,7 %)
- une progression de deux points au diplôme national du brevet par rapport à 2011 (81,6 % en 2012)
- un taux de réussite très correct au bac général (86,7 %) et au bac technologique (84,2 %)

Les parents sont réellement associés dans le système éducatif. D'ailleurs les retours sont unanimes et significatifs, évoquant même une réconciliation avec l'école pour certains.

Ce dispositif a été présenté aux assises de l'illettrisme à Clermont Ferrand puis aux journées de l'innovation au Pavillon de l'Unesco en mars 2012 (retenu par le Ministère de l'Education Nationale parmi les 30 actions sélectionnées au niveau national). Il commence à essaimer : pour preuve, la mise en place dès cette rentrée scolaire d'une action similaire à l'école des Rives d'Allier à Moulins.



**Antoine CHALEIX** a été nommé directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Allier le 1er octobre 2012 en remplacement de M. Antoine DESTRÉS. Biologiste de formation et agrégé de sciences naturelles, il a enseigné les sciences et vie de la terre jusqu'en 2005 en collèges et lycées en France et au Maroc. Après avoir exercé les missions d'inspecteur pédagogique dans l'académie d'Orléans-Tours de 2005 à 2010, il avait été nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val d'Oise en juillet 2010.



L'inspection académique change de nom et devient :

**direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de l'Allier**



## Fermeture temporaire à la visite du triptyque de Moulins

Le triptyque de Moulins est fermé à la visite depuis le 13 septembre 2012. Cette décision a été expliquée lors d'un point presse organisé à la préfecture le 14 septembre dernier, par Serge Bideau, secrétaire général de la préfecture, Marie-Blanche Potte, conservateur des monuments historiques de la Direction régionale des affaires culturelles de l'Auvergne et Paul Carvès, architecte des bâtiments de France et chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Allier.

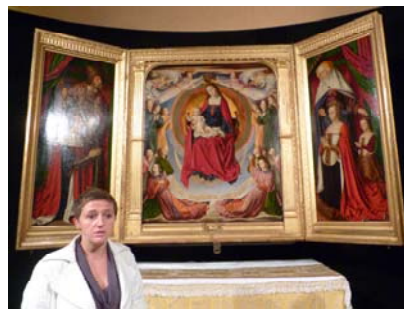
La présence de soulèvements affectant le cadre de l'œuvre, constatés lors d'une mission de surveillance des services de la DRAC fin août, a été confirmée par deux restaurateurs déplacés d'urgence début septembre.

Afin de protéger l'œuvre et d'éviter l'aggravation de ces soulèvements, la fermeture a été décidée dans l'attente des travaux de consolidation.

Ces travaux ont été effectués les 1er et 2 octobre dernier par Philippe Boulet et Irène Bordereau, restaurateurs spécialistes du triptyque. La réouverture est prévue début novembre.



Philippe Boulet



Marie-Blanche Potte



Irène Bordereau

**Le triptyque de Moulins**, classé monument historique et propriété de l'État, fait l'objet d'une attention particulière et spécialisée des services de conservation des monuments historiques de la direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne. Mondialement connu, ce retable des premières années du XVI<sup>ème</sup> siècle est non seulement une des plus importantes commandes princières, mais aussi un jalon incomparable dans l'histoire de la peinture française. Présentée dans la sacristie des évêques de la cathédrale de Moulins, l'œuvre avait été redécouverte en pièces détachées par Prosper Mérimée en 1837. Son succès et sa célébrité furent immédiats tant chacun sut y voir un chef d'œuvre de l'histoire de l'art.



## Journées européennes du patrimoine à la préfecture

Pour la première fois depuis l'organisation des journées européennes du patrimoine, la préfecture de l'Allier a été ouverte au public les 15 et 16 septembre derniers. Près de 1000 personnes sont venues visiter le salon et la salle à manger officiels de l'hôtel préfectoral, ainsi que les jardins.

Le public a également été invité à découvrir une exposition d'uniformes de préfets de la période napoléonienne à nos jours.





## Un bilan estival plutôt encourageant pour la sécurité routière et la prévention des cambriolages

### Sécurité routière

Les services de police et de gendarmerie se sont mobilisés tout au long de la période estivale pour la sécurisation des axes routiers du département.

En effet l'été 2011 avait été particulièrement dramatique avec 9 accidents occasionnant 11 tués. L'alcool, la vitesse et le non-respect des règles de priorité étaient les principales causes de ces accidents.



Pour l'été 2012, les actions menées par les services de police et de gendarmerie se sont concentrées sur les infractions graves génératrices d'accident. Le bilan est positif avec une baisse importante du nombre de tués sur la route (- 8 par rapport à l'été 2012). En revanche, le nombre de blessés croit notamment en raison des 7 blessés dans le seul accident de l'été sur la Route Centre Europe Atlantique impliquant 3 poids lourds et 3 véhicules légers à Montbeugny.

En matière répressive, l'action a consisté à : faire respecter les limitations de vitesse pour toutes les catégories de véhicules en combinant les contrôles avec interception et automatisés ; réprimer les dépassements dangereux et les rabattements tardifs en fin de zone de dépassement ; contrôler le respect de la réglementation sociale européenne en matière de temps de conduite et de repos des conducteurs de poids-lourds. Des opérations de sécurité routière ont été mises en place, notamment lors des week-ends de grands départs.

### Prévention des cambriolages

L'été représente une période de forte mobilisation des services de police et de gendarmerie au service des populations, pour prévenir les cambriolages de résidences et, plus généralement, l'ensemble de la délinquance.

L'action de la gendarmerie associée à une vigilance accrue de la population a permis de faire diminuer de 45 % le nombre de cambriolages au cours de l'été 2012 par rapport à 2011 sur sa zone de compétence. Le dispositif «tranquillité vacances» est encore un franc succès puisque 763 particuliers ont demandé une attention renforcée de la gendarmerie. En zone police, 391 domiciles, signalés vacants, ont fait l'objet de passages sur les trois agglomérations de la direction départementale de la sécurité publique. Sur l'ensemble de ces domiciles surveillés, deux d'entre eux ont toutefois été cambriolés.

## La journée de la sécurité intérieure dans l'Allier

La cinquième édition de la journée de la sécurité intérieure s'est déroulée cette année dans chaque département le 6 octobre 2012. Dans l'Allier, trois sites, Montluçon, Vichy et Moulins, ont accueilli les nombreuses animations présentées par les acteurs de la sécurité intérieure. Policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers ont ainsi effectué plusieurs démonstrations visant à montrer leur savoir-faire et leur expertise au service de nos concitoyens.

Cette journée a permis de favoriser les rencontres mais surtout les échanges entre les acteurs de la sécurité publique et la population.

L'office national de la chasse et de la faune sauvage, la police municipale de Vichy, l'association de sauvetage nautique et de secourisme, l'association départementale de la prévention routière et la croix rouge ont également participé à cette journée.







## Les Jeunes Sapeurs-Pompiers - JSP



Les jeunes sapeurs-pompiers sont placés sous la responsabilité de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers et du Service Départemental d'Incendie et de Secours ; ce sont des garçons et filles qui s'engagent dès l'âge de 12 ans pour une période de quatre à six ans.

L'Allier compte 240 jeunes sapeurs-pompiers qui font partie de 12 sections. L'engagement commence en septembre

avec l'accord parental et après une visite médicale auprès d'un médecin sapeur-pompier. Le responsable de la section locale gère les demandes d'engagements.

Les sections de Jeunes Sapeurs-pompiers sont installées au sein des centres d'incendie et de secours suivants :

Ainay le Château, Besson, Bourbon l'Archambault, Commentry, Dompierre sur Besbre, Gannat, Le Mayet de Montagne, Le Veudre, Montmarault, Moulins, Neuilly le Réal, Saint Pourçain sur Sioule.

Les jeunes sapeurs-pompiers sont encadrés par des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels en dehors des horaires scolaires. Ils portent une tenue de JSP qui leur permet de suivre notamment les modules opérationnels de la formation.

Cette formation porte sur :

- les notions de respect des personnes, des locaux, de la tenue, des institutions
- l'instruction civique : rôle du Préfet, du Maire, des différents services de l'Etat, du Conseil Général
- la cohésion et l'entraide au sein du groupe
- le sport adapté à l'âge et aux activités des jeunes sapeurs-pompiers
- le secours aux personnes : secourisme, relevage, brancardage, soins
- l'incendie : sauvetage, extinction
- les interventions diverses : assèchement de locaux...



Les jeunes sapeurs-pompiers participent à des manifestations et épreuves départementales, régionales et nationales.

Les jeunes sapeurs-pompiers ne participent pas aux interventions.



A partir de 16 ans, les Jeunes Sapeurs-Pompiers peuvent se présenter au Brevet de Jeune Sapeur-Pompier. La réussite à cet examen est valorisée par un diplôme. Ce diplôme permet aux nouvelles recrues, suite à l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire, de participer aux missions opérationnelles sous la surveillance d'un tuteur s'ils ne sont pas majeurs.

Le Brevet de Jeune Sapeur-Pompier est une unité de valeur reconnue par les SDIS pour devenir sapeur-pompier professionnel, ou pour intégrer une unité militaire : Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, Bataillon des Marins Pompiers de Marseille, Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile, sans oublier les métiers de la sécurité.

Chaque année, les trois lauréats du Brevet de jeune Sapeur-Pompier et la meilleure section reçoivent un trophée en partenariat avec le SDIS, l'UDSP et l'Association des membres de l'Ordre National du Mérite sous la présidence du Préfet.

**3 novembre 2012**  
**Journée départementale**  
**des JSP de l'Allier**

La Journée départementale des Jeunes Sapeurs-Pompiers est organisée cette année le **samedi 3 novembre 2012 à partir de 15h00 à Bourbon l'Archambault**. Cette journée est l'occasion, pour tous les jeunes sapeurs-pompiers de l'Allier de se retrouver, mais aussi de montrer leur savoir-faire à la population.



## Un exercice de sécurité civile à l'usine Adisséo de Commentry



Un exercice de sécurité civile a été organisé à l'initiative du préfet de l'Allier le jeudi 20 septembre 2012 afin de tester le plan d'opération interne et le plan particulier d'intervention de l'entreprise Adisséo de Commentry. Le scénario retenu était une fuite de gaz chlore sur une citerne de 1000 kg avec une diffusion d'un nuage en dehors de l'enceinte de l'entreprise.

Cet exercice a mobilisé de nombreux acteurs : l'exploitant, la sous-préfecture de Montluçon, les communes situées dans le périmètre du PPI (Commentry, Malicorne, Nérès-les-bains, Colombier, Chamblet et Doyet), le conseil général, les services de police et de gendarmerie, les services de secours (le service départemental d'incendie et de secours, le SAMU, le centre hospitalier de Montluçon), l'agence régionale de santé, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la direction départementale des territoires, l'inspection académique, les grands opérateurs tels que GRT Gaz, ERDF, GRDF, RTE, SNCF, Météo France.

Des élèves de l'école de gendarmerie de Montluçon et des secouristes de la Croix-Rouge et de l'Association départementale de protection civile ont participé à cet exercice afin de jouer les victimes. Une centaine de pompiers et de gendarmes étaient mobilisés autour de Thierry Baron, sous-préfet de Montluçon au poste de commandement opérationnel.



## Réunion d'information sur la pollution de la nappe phréatique dans un quartier de Montluçon



Une réunion d'information à destination des riverains de l'usine Landis+Gyr a été organisée à Montluçon le 27 septembre dernier par les services de l'État. Présidée par Thierry Baron, sous-préfet de Montluçon, accompagné de représentants de la DREAL et de l'ARS Auvergne, cette deuxième réunion a permis de faire le point sur l'état d'avancement des investigations et des actions engagées. Un comité de suivi, composé de représentants de l'État, de la société, de la mairie de Montluçon et de riverains a été mis en place. Les résultats des mesures effectués dans les puits privés sont globalement rassurants, les niveaux de concentration de vapeurs de solvants dans les maisons sont très faibles, bien inférieurs aux seuils d'alerte.

## La nouvelle équipe préfectorale



**Benoît BROCARD**, a pris ses fonctions de préfet de l'Allier le 27 août dernier. Il était précédemment préfet du territoire de Belfort.



**Serge BIDEAU**, Secrétaire général, a pris ses fonctions à la préfecture de l'Allier le 1er août 2012. Il était précédemment sous-préfet de Saint Benoît à l'Île de la Réunion.



**Sandra GUTHLEBEN-CECCARONI**, a été nommée directrice de cabinet le 26 août 2012. Elle était chef du bureau des personnels civils à la direction générale de la gendarmerie nationale.

## Un nouveau délégué à la politique de la ville



**Sébastien DELAMARE**, délégué du préfet en charge la politique la ville a pris ses fonctions le 3 septembre 2012 à la sous-préfecture de Vichy



- L'État dans l'Allier - Octobre 2012 -  
Directeur de publication : Benoît Brocart, préfet de l'Allier  
Rédactrice en chef : Sandra Guthleben, directrice de cabinet  
Comité de rédaction : services de l'État (DDCSPP, ARS, DDT, UT DIRECCTE, DSDEN, Gendarmerie, police, SDIS)  
Conception-réalisation-photos : préfecture de l'Allier, bureau de la communication interministérielle - services de l'État